

Réforme de la prévoyance-vieillesse 2020 : unilatéralement surchargée

Mercredi dernier, le Conseil fédéral a mis en consultation la réforme de la prévoyance-vieillesse, dont il reconnaît ainsi le caractère urgent. Mais au lieu de nous proposer un menu équilibré à base de petites portions, il nous sert un monstrueux buffet calorifique indigeste. Les chances de succès de ce paquet de réforme déséquilibré et surchargé sont faibles. Il faut absolument le disséquer et le dégraisser.

Compte tenu de l'évolution démographique, la réforme de la prévoyance-vieillesse constitue l'un des plus grands défis auxquels la Suisse sera confrontée ces prochaines années. Faute d'une élaboration et d'une mise en œuvre rapides de la réforme, l'AVS pourrait subir d'ici à 2030 des déficits annuels de l'ordre de 8,6 milliards de francs. Les dépenses actuelles de l'AVS atteignent un peu moins de 39 milliards de francs par année. Malheureusement, le projet de réforme du Conseil fédéral est tellement surchargé qu'il pourrait échouer devant le Parlement déjà, à l'exemple de la dernière révision de l'AI. A quoi s'ajoute le fait qu'elle serait majoritairement financée par des hausses d'impôts, plutôt que par une combinaison d'économies et de nouvelles recettes. L'économie ne peut en aucune façon soutenir un tel cadre de réforme.

Une appréciation globale de la réforme est nécessaire, mais sans pour autant emballer toutes les mesures proposées dans un seul et énorme paquet. Il s'agit davantage de prioriser les mesures individuelles en fonction de leur importance et de leur urgence. Ainsi, l'âge de la retraite des femmes devrait être rapidement aligné sur celui des hommes, avec un assouplissement général de l'âge de la retraite. D'autre part, l'AVS nécessite de manière urgente un frein à l'endettement. Ce faisant, on pourrait au moins éviter un désastre financier en cas d'échec des autres éléments de la réforme.

Des portions mesurées sont digestes, alors que l'estomac supporte mal les excès.